

République Française



Ville de Draguignan

N°2024-050

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	31

**OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT-
RENOUVELLEMENT URBAIN : ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE**

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 17 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 avril à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, STÉPHAN CÉRET JACQUET, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, MARIE-CHRISTINE GUIOL, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, AURÉLIE REBAUDO

PROCURATIONS :

SOPHIE DUFOUR pouvoir à MICHEL PONTE, DANIELLE ADOUX COPIN pouvoir à RICHARD STRAMBIO, ANNE-MARIE COLOMBANI pouvoir à MAGALI TROIN DAL VECCHIO, MARTINE ZERBONE pouvoir à SYLVIANE NERVI SITA,

ABSENTS :

SOPHIE DUFOUR, DANIELLE ADOUX COPIN, ANNE-MARIE COLOMBANI, MARTINE ZERBONE, JEAN-DANIEL SANTONI, RENÉ DIES, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK, FREDERIC RENAULD

Secrétaire de Séance : GRÉGORY LOEW

Publié le :

RAPPORTEUR : SYLVIE FRANCIN

Par délibération n° 2017-114 en date du 19 septembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du centre-ville de Draguignan pour la période 2018-2023, entre la Commune, l'État, l'Agence nationale de l'habitat, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté d'Agglomération Dracénoise devenue Dracénie Provence Verdon Agglomération.

Le versement des aides financières doit répondre aux critères d'intervention figurant dans la convention d'OPAH-RU et doit être validé par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat lorsque les financeurs autres que la Commune interviennent. Les travaux concernés font l'objet d'un rapport de visite de l'équipe suivi-animation qui s'assure qu'ils soient conformes aux critères précités.

Aussi, il est proposé à la Commune d'attribuer des aides financières définies comme suit :
(Ces dossiers ont été traités par l'OPAH- RU 2018-2023 et doivent être terminés)

Bénéficiaire	Qualité	Nature des travaux	Montant des travaux hors taxes	Plafond ou Montant subventionnable applicable	Montant de la subvention de la Commune
6 montée Saint Clair Parcelle AB 276 et 276	Propriétaire bailleur	Rénov. complète d'une maison : création de 3 logts avec volet énergétique <u>RDC</u> <u>1^{er} étage</u> <u>2^{ème} étage</u>	65 366,53 € 87 965,66 € 66 059,06 €	40 720,00 € 65 740,00 € 54 310,00 €	4 067,00 € 6 574,00 € 5 431,00 € 16 072,00 €
15 bd John Kennedy Parcelle AB 450	Propriétaire bailleur	Rénov. complète des logements avec volet énergétique <u>RDC</u> <u>2^{ème} étage</u> <u>3^{ème} étage</u>	45 256,95 € 25 437,64 € 37 086,98 €	43 560,00 € 24 227,36 € 35 876,70 €	4 356,00 € 2 423,00 € 3 588,00 € 10 367,00 €
16 bd Jean Jaurès Parcelle AB 619	Propriétaire bailleur	Réhabilitation complète d'une maison de ville de 4 logts avec volet énergétique <u>RDC</u> <u>RDC</u> <u>1^{er} étage</u> <u>2^{ème} étage</u>	86 309,98 € 58 677,31 € 73 128,04 € 71 210,60 €	56 350,00 € 39 180,00 € 43 140,00 € 60 610,00 €	5 635,00 € 3 918,00 € 4 314,00 € 6 061,00 € 19 928,00 €

Bénéficiaire	Qualité	Nature des travaux	Montant des travaux hors taxes	Plafond ou Montant subventionnable applicable	Montant de la subvention de la Commune
24 rue Georges Cisson Parcelle AB 995	Copropriété	Réfection de la toiture arrière	13 913,40 €	13 913,40 €	2 782,00 €
34 bd de la Liberté Parcelle AB 1047	Propriétaires bailleurs	Rénovation des logements très dégradés avec volet énergétique			
		<u>1^{er} étage centre</u>	39 218,13 €	39 218,13 €	3 922,00 €
		<u>1^{er} étage droit</u>	65 436,64 €	65 436,64 €	6 545,00 €
		<u>1^{er} étage gauche</u>	65 067,67 €	65 067,67 €	6 507,00 €
					16 974,00 €
5 rue de la République	Monopropriété	Rénovation du ravalement de façade	11 933,00 €	11 933,00 €	3 580,00 €

Il est précisé que le montant de la subvention est un plafond qui ne peut être dépassé. Si le montant définitif des travaux subventionnables sur facture s'avérait supérieur à celui figurant dans le tableau ci-dessus, la subvention attribuée resterait celle actée selon la présente délibération. S'il est inférieur, le taux de participation communale sera appliqué sur ce même montant définitif des travaux subventionnables.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède, À L'UNANIMITÉ

- Attribue aux propriétaires susmentionnés l'aide financière selon le tableau susvisé au titre des travaux réalisés conformément aux critères et objectifs de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain du centre-ville de Draguignan pour la période 2018-2023 ;
- Dit que si le montant définitif de travaux est différent de celui figurant dans le tableau ci-dessus, la subvention sera versée dans les conditions susvisées ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent ;
- Dit que les crédits correspondants sont prévus au chapitre 20422 fonction 518 du budget principal de la Commune de l'exercice 2024.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,


 Richard STRAMBIO
 Maire de Draguignan
 Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
 Conseiller régional

Secrétaire de séance :

